

## COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance de Conseil municipal du lundi 11 mai 2009

---

Présents: Hubert Dethurens, maire.  
Catherine Koumrouyan et Philippe Lädemann, adjoints.

Jean Batardon, Benjamin Huberman, Denis Mandallaz, Yves Mermet, Dominique Pascual, Véronique Rudaz, Bradley Stillwagon, Laurent Thévenoz, Laurent Zimmermann.

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2009
2. Approbation des comptes et du rapport du maire pour l'exercice 2008
3. Approbation des crédits de fonctionnement supplémentaires pour l'exercice 2008
4. Communications de l'exécutif
5. Divers
6. Questions du public

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillères et les conseillers de leur ponctualité.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 avril 2009

Le secrétaire lit deux petites modifications qui ont été apportées au procès-verbal de la séance du 20 avril 2009. Compte tenu de ces modifications, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### 2. Approbation des comptes et du rapport du maire pour l'exercice 2008

Le maire lit entièrement son rapport administratif et financier pour l'année 2008. Toutes les activités et réalisations qui ont eu lieu l'année dernière sont systématiquement évoquées. Enfin, il conclut en présentant le résultat financier très positif de l'exercice 2008, résultat qui nous a permis d'ajuster trois provisions importantes pour les années à venir. Au terme de son exposé, il est chaleureusement applaudi par l'ensemble du Conseil.

Hubert rappelle encore que chacun(e) a eu la possibilité, depuis trois semaines, de venir poser toutes les questions relatives à l'exercice 2008 au secrétaire-comptable ou à lui-même. Il demande s'il y a encore des questions, ce qui n'est pas le cas.

Philippe Lädemann, adjoint, prend ensuite la présidence de la séance et remercie tout d'abord le maire pour son rapport et pour tout le travail accompli. Il demande au

Conseil de bien vouloir approuver le rapport du maire et les comptes 2008 selon la délibération suivante dont chacun(e) a reçu un exemplaire avec la convocation à la séance d'aujourd'hui:

Dans sa séance du 11 mai 2009 le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

### COMPTES DE L'EXERCICE 2008

Vu les art. 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le compte administratif pour l'exercice 2008 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2008 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du Territoire

Sur proposition du maire,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE PAR 11 VOIX SOIT A L'UNANIMITÉ

1. D'approuver le rapport du maire et le compte rendu financier de l'exercice 2008.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2008 pour un montant de Fr. 2'213'562,77 aux charges et de Fr. 2'545'229,94 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à Fr. 331'667,17
3. D'approuver le compte d'investissement 2008 pour un montant de Fr. 0,00 aux dépenses et de Fr. 0,00.-- aux recettes, les investissements nets s'élevant donc à Fr. 0,00
4. D'approuver le financement des investissements nets de Fr. 0.00 par l'autofinancement au moyen de la somme de Fr. 318'235.-- représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à Fr. 331,667,17 l'excédent de financement s'élevant à Fr.649'902,17
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 331'667,17, représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2008.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2008, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr. 12'044'400,68.

Art. 27, al. 1 de la loi sur l'administration des communes - **Tous les habitants ou contribuables de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire.**

Le délai pour demander un référendum expire le 8 juin 2009.

Laconnex, le 11 mai 2009.

### 3. Approbation des crédits de fonctionnement supplémentaires pour l'exercice 2009.

Philippe Lädermann demande ensuite au Conseil d'approuver les crédits de fonctionnement supplémentaires selon la délibération suivante dont chacun(e) a reçu un exemplaire avec la convocation à la séance de ce soir.

Dans sa séance du 11 mai 2009 le Conseil municipal a pris la délibération suivante:

#### Crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2008

Vu l'art. 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE PAR 11 VOIX SOIT A L'UNANIMITÉ**

d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires pour 2008 pour un montant total de 512'009,42

Ces crédits budgétaires supplémentaires émanent principalement de l'ajustement de la provision pour reliquats fiscaux qui est de 70% (rubrique: 98.240.01), de l'ajustement de la provision pour impôts estimés (rubrique 98.240.03) ainsi que de l'augmentation de la provision pour l'entretien des immeubles du patrimoine financier (rubrique 95.288). Ils sont entièrement couverts par les économies réalisées sur d'autres rubriques aux dépenses ainsi que par des plus-values enregistrées sur le comptes de recettes.

Art. 27, al. 1 de la loi sur l'administration des communes - **Tous les habitants ou contribuables de la commune peuvent, en présence du maire ou d'une personne désignée par lui, prendre connaissance des procès-verbaux, après leur approbation, aux jours et heures fixés par le maire.**

Le délai pour demander un référendum expire le 8 juin 2009.

Laconnex, le 11 mai 2009.

Ces deux délibérations ayant été approuvées par dix voix, soit à l'unanimité des membres présents, Philippe Lädemann remercie le Conseil et rend la parole à Hubert Dethurens, maire, qui reprend la présidence de la séance.

#### 4. Communications de l'exécutif

- a) Unireso. Vu le succès remporté l'année dernière par l'offre promotionnelle en collaboration avec UNIRESO, celle-ci sera reconduite cette année. L'information "tous-ménages" sera envoyée à la population début juin.
- b) Catherine Koumrouyan évoque la mise en conformité des jeux pour enfants qui sont situés dans la cour de l'école. Un devis de l'entreprise Setex SA a été accepté et les travaux vont démarrer lors de la dernière semaine d'école, juste avant les vacances scolaires.
- c) Le maire informe le Conseil que deux demandes de construction ont été préavisées favorablement. L'une concernait la pose de panneaux solaires et l'autre était relative à la construction d'une station de pompage des eaux usées. Le préavis concernant cette dernière demande a toutefois été assorti d'une remarque demandant au DCTI de nous tenir informés de tous les détails quant au terrassement et au raccordement en dehors de la parcelle concernée.
- d) Les dates suivantes ont été retenues jusqu'à la fin de l'année pour les séances plénières du Conseil municipal: 7 septembre, 12 octobre, 9 novembre et 7 décembre. Le maire rappelle que, sauf avis contraire, les séances ont lieu à la mairie à 19 heures précises.
- e) Entretien des parois extérieures de la salle polyvalente. Le maire a demandé un rapport à un expert afin de savoir exactement ce qu'il faut faire. Dès que nous aurons reçu les conclusions de ce rapport, une décision sera prise pour assurer l'entretien de ce bâtiment.

#### 5. Divers

- L'inauguration de la sculpture de M. Manuel Torres aura lieu le vendredi 5 juin à 18h30 à l'emplacement de l'œuvre. Un apéritif suivra la partie officielle. Des cartons d'invitation seront imprimés et envoyés à toute la population de la commune ainsi qu'aux magistrats des communes avoisinantes.
- Concours "balcons fleuris". Après discussion, le Conseil décide de ne pas s'inscrire à ce concours. En effet, cela ne semble pas apporter grand chose à l'embellissement du village.

- Burkina Faso. Philippe Läderrmann a pris maintenant la présidence de l'association intercommunale chargée de gérer le centre de formation situé à Pô. Philippe explique qu'il y a eu différents problèmes d'ordre administratif et financier et qu'en plus l'action "parrainages" n'a pas donné de très bons résultats. En conséquence, un groupe de travail s'est constitué afin de suivre cette action humanitaire de plus près. Un stand d'information sera probablement présent lors de la fête des Promotions. Dominique Pascual accepte d'y participer.
- A la suite d'un accident de la circulation survenu récemment à la route des Rupettes, Laurent Thévenoz pense qu'il faudrait demander à la gendarmerie de placer de temps en temps un radar sur cette route. Le maire veut bien faire la demande mais, selon lui, l'emplacement n'est pas adéquat pour ce genre de contrôle et il redoute que la police refuse.
- Bradley Stillwagon informe le Conseil que la société PC Express pourrait proposer une connexion internet sans fil pour toute la commune. L'exécutif pense qu'il faudrait les recevoir pour avoir plus de précisions et qu'il faudrait également en parler avec le SIACG (Service informatique de l'Association des communes genevoises). A suivre.
- Yves Mermet fait remarquer que le panneau de limitation de vitesse situé en bas de la route de la Feuillée est pratiquement illisible. Le secrétariat contactera le service cantonal compétent pour régler cette question.
- Jean Batardon demande quand la vanne de régulation prévue sera installée. Elle est effectivement prévue dans le cadre du PREE mais nous écrirons à M. Bachmann, chef du Service des eaux, pour faire accélérer les choses. Une copie de ce courrier sera envoyée aux riverains concernés.
- Laurent Zimmermann signale que deux bancs publics sont en piteux état. Le maire lui répond qu'il est prévu de les refaire pendant les vacances d'été.

## 6. Questions du public

Il n'y a pas de public ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le maire lève la séance à 21h30.

Gabriel Dethurens  
Secrétaire communal